

*Proposition présentée par les députés:
M^{me} et MM. Alberto Velasco, Erica Deuber
Ziegler et Albert Rodrik*

*Date de dépôt: 18 septembre 2001
Messagerie*

Proposition de motion

demandant la création d'une crèche afin de recevoir les enfants des femmes et des hommes au chômage ayant trouvé un emploi mais pas de lieu pour garder leurs enfants

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la situation bien souvent précaire des sans emploi dans notre canton,
- le nombre de demandeurs d'emploi dans notre canton, 12 760 au mois de juillet 2001,
- le nombre de chômeurs et chômeuses, 8 481 au mois de juillet 2001, dont 49 % de femmes,
- le déficit de places de crèche dans le canton,
- l'obligation qui est faite à tout chômeur-euse de tout faire pour retrouver une place de travail,
- la/les pénalités encourues en cas de non-acceptation de place offerte ou trouvée,
- l'impérieuse nécessité pour ces personnes de pouvoir placer leurs enfants dans une crèche,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place les mesures adéquates afin de permettre, par la mise à disposition de places de crèche, la prise en charge des enfants des femmes et des hommes au chômage ayant trouvé un emploi,
- à veiller, qu'en cas d'impossibilité de placer leurs enfants dans une crèche, notamment parce qu'elles auraient trouvé un emploi, aucune sanction de nature à les priver de leur droit aux indemnités ou remboursement de celles-ci, soit prise à leur encontre.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le nombre croissant de mères de famille qui se voient retirer leurs indemnités de chômage parce que rencontrant des problèmes liés à la garde de leurs jeunes enfants est préoccupant. En effet, ceci devrait alarmer les autorités du canton !

Le manque de crèches susceptibles de recevoir dans l'urgence l'enfant d'une mère qui vient de trouver un travail ou la suroccupation des crèches existantes place la mère de jeunes enfants dans une situation complètement paradoxale et souvent dramatique. Soit elle trouve un emploi et elle ne peut l'assumer faute de pouvoir placer son enfant dans une crèche, soit elle doit se résoudre à ne pas reprendre d'emploi en raison de la pénurie de places dans les crèches et, dans ce cas, elle ne peut plus toucher des indemnités de chômage.

Sitôt qu'un problème de garde apparaît, ne pouvant assumer la place de travailleuse trouvée, la jeune mère de famille se voit retirer son droit aux indemnités et doit même rembourser celles qu'elle a déjà touchées alors qu'elle n'est en rien responsable de la pénurie de crèches qui sévit à Genève. Les femmes au chômage paient très cher l'absence de politique en ce domaine et, en ce sens, elles se sentent, à juste titre, discriminées par rapport aux hommes.

Par ailleurs, si l'on analyse le groupe d'âge des femmes inscrites au chômage et la durée moyenne de celui-ci, on constate qu'entre 25 et 49 ans elles représentent 66 %, avec une durée moyenne de 313 jours. Etant donné que le partage des tâches et de l'activité professionnelle n'est pas et de loin encore acquis, l'invite s'adresse principalement aux femmes. Mais il est évident que les mêmes arguments s'appliquent pour les hommes ayant la garde de leurs enfants et qui, se trouvant au chômage, retrouvent un emploi.

Nous demandons la création urgente d'une crèche qui accueillerait, pour une durée limitée, les enfants dont la maman est au chômage au moment où celle-ci trouve un travail. Et ceci, jusqu'à ce que l'enfant soit pris en charge par une des crèches existantes.

La crèche «Claire-Lune » créée pour les mamans au chômage n'offre depuis longtemps plus de places !

C'est l'ensemble des raisons qui nous amènent à vous inviter, Mesdames et Messieurs les députés, à soutenir la présente motion et à la renvoyer au Conseil d'Etat.